

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 20 octobre 2022**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe ARDHUIN - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ECOR-003-12272/22/BM**

■ **Renouvellement de l'adhésion à l'association "Pacte PME" pour le développement des relations entre donneurs d'ordre et PME du territoire et paiement de la cotisation 2022**  
**28924**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association « Pacte PME » a pour objet de renforcer les relations entre les PME et les grands comptes (grandes entreprises publiques ou privées, établissements publics, ministères, collectivités locales, ...) qui peuvent être leurs clients ou leurs partenaires.

Pour ce faire, les activités de l'association se déploient sur deux axes :

- L'ouverture des grands comptes à de nouveaux fournisseurs ou partenaires,
- Le renforcement des PME ou ETI qui sont déjà leurs fournisseurs ou partenaires.

Ces axes sont mis en œuvre en associant non seulement des grands comptes et des organisations professionnelles représentant des PME, mais aussi des établissements financiers, des investisseurs, des établissements d'enseignement supérieur, des établissements publics de recherche, des pôles de compétitivité et des organismes publics d'aide aux PME.

L'association agit dans le cadre d'une démarche intitulée « mobilisation positive » décrite dans le « Pacte PME » à laquelle les membres doivent adhérer.

L'adhésion de la Métropole à l'association « Pacte PME » est un moyen de fédérer l'ensemble des acteurs autour de dispositifs contribuant à la mise en œuvre de l'Agenda du Développement Economique métropolitain. Aussi, la Métropole entend soutenir le « Métropolitain Business Act (MBA) » initié par la CCIMP et développer les actions structurantes de la relation entre les donneurs d'ordre et les PME du territoire.

Dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille Provence a décidé d'adhérer à l'association « Pacte PME » par délibération n° ECO 008-3623/18/CM du Conseil de la Métropole du 22 mars 2018. Aussi, compte tenu de l'objet et des objectifs poursuivis par l'association « Pacte PME », la Métropole Aix-Marseille Provence souhaite renouveler son adhésion à cette association pour l'année 2022. Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 12 400 euros pour l'année 2022.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération du Conseil de la Métropole n°ECOR-001-12062/22/CM du 30 juin 2022, approuvant l'actualisation de l'Agenda du Développement Economique métropolitain.

**Où le rapport ci-dessus**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que l'adhésion de la Métropole à cette association est notamment un moyen de fédérer l'ensemble des acteurs autour de dispositifs contribuant à la mise en œuvre de l'Agenda du Développement Economique métropolitain.
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence a ainsi adhéré à l'association "Pacte PME" en 2018 et souhaite renouveler son adhésion pour l'année 2022.
- Qu'il convient d'approuver le règlement de la cotisation correspondante, d'un montant de 12 400 euros.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion à l'association « Pacte PME » ainsi que le paiement de la cotisation d'un montant total de 12 400 euros à l'association « Pacte PME » au titre de l'année 2022.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal de la Métropole Sous Politique B320 - chapitre 65 - nature 65748 - Fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Développement économique,  
Plan de relance pour les entreprises,  
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY